

PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le lundi 12 décembre à 19h30 à la Mairie de Kembs après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Joël ROUDAIRE, Maire de Kembs.

Etaient présents : M. ROUDAIRE Joël (Maire), Mme BACH Céline (adjointe), M. SCHACHER Francis, Mme ROSSE Christiane, M. TIXERONT Claude, Mme CORTINOVIS Anne, M. SZCZEPANIAK Cyril, Mme DI PERSIO Sandra (Adjoints), M. FOLTZER Roland, Mmes ROOS Nicole, CAPEL Michelle, M. LEPROTTI Eric, Mmes BOGUET Josiane, MALPARTY Patricia, MICLO Jocelyne, MM. SUTTER Jean-Philippe, LALOY Brice, KIENNEMANN Ludovic, REVEILLON Matthias, MOREAU Sébastien, Mme KUPFERSCHMIDT Catherine (Conseillers municipaux).

Etaient absents excusés : MM. DEGERT Christian, HARTMANN Thierry, Mme LANG Rachel, MM. LANDRIN Sébastien, LAURENT Benoît, Mme GERSPACHER Céline, MM. PINT Denis, MOKADYM Saïd (Conseillers municipaux).

Ont donné procuration : M. DEGERT Christian à M. FOLTZER Roland, M. HARTMANN Thierry à M. SCHACHER Francis, M. LANDRIN Sébastien à M. LALOY Brice, M. LAURENT Benoît à M. REVEILLON Matthias, Mme GERSPACHER Céline à Mme CORTINOVIS Anne, M. PINT Denis à M. MOREAU Sébastien, M. MOKADYM Saïd à Mme DI PERSIO Sandra

Secrétaire de séance : Mme KIRCHHOFFER Floriane, Directrice générale des services.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers et au représentant des journaux L'ALSACE et les DNA.

Puis il passe à l'appel et constate que sur 29 conseillers en fonction, 21 sont présents.

M. ROUDAIRE rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et les différents rapports adressés aux conseillers.

ORDRE DU JOUR

- Point 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2022
- Point 02 Compte-rendu de la délégation de pouvoirs au Maire
- Point 03 Compte rendu de la réunion des commissions réunies du 28 novembre 2022
- Point 04 Décision budgétaire modificative
- Point 05 Modification tarification accueil périscolaire et extra-scolaire ALSH 1,2, 3 Soleil
- Point 06 Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- Point 07 Adhésion au club des territoires – Association Un plus bio
- Point 08 Huis clos
- Point 09 Divers

Les conseillers donnent également leur accord unanime sur la proposition de M. le Maire de modifier et compléter l'ordre du jour de la façon suivante :

- Point 08 Reversement d'une part du produit de la Taxe d'aménagement perçue par la commune à Saint-Louis Agglomération
- Point 09 Acquisition par la Commune d'un appartement afin de maintenir l'objectif de service de 1^{ère} nécessité médicale (débat en huis clos)

Et pour finir point 11 – Divers

L'assemblée locale, à l'unanimité, approuve les propositions de M. ROUDAIRE et désigne Madame KIRCHHOFFER Floriane, faisant fonction de Directrice générale des services, en qualité de secrétaire de séance au Conseil municipal.

Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 14 novembre 2022 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 6 décembre 2022. Il est proposé aux Conseillers municipaux de l'adopter.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Point 02 – Compte-rendu de la délégation de pouvoirs au Maire

Dans le cadre de la délégation permanente au Maire de certaines attributions du Conseil municipal approuvée lors de la séance du 22 juin 2020 modifiée lors de la séance du 28 février 2022, les engagements suivants ont été pris depuis la réunion du Conseil municipal du 14 novembre 2022.

A - Rapport des demandes d'urbanisme déposées

Monsieur le Maire porte à connaissance des Conseillers :

Conformément à l'article L. 422-1 du Code de l'urbanisme, le Maire est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Depuis le dernier Conseil municipal, les demandes ci-dessous ont été déposées :

MASSE Manuel	Panneaux photovoltaïques	8 rue des Bosquets
HOUDIERE Fabrice	Panneaux photovoltaïques	10 rue des Bosquets
CARVALHO GONCALVES	Création d'ouvertures sur la façade Est	4 rue St Joseph
GIDEMANN Monique	Fermeture d'une terrasse Existante	24 rue du Muguet
REY Jean-Claude	Panneaux photovoltaïques	23 rue de Sierentz
FIMBEL Danièle	Panneaux photovoltaïques	54 rue du Rhin
PERRIN Guillaume	Clôture	5 rue des Romains
JACOB Gaël	Piscine	7 rue des Jonquilles
SCHITTLY Pauline	Mur de soutènement + Clôture	11 impasse de l'Ecluse
ARBEIT Frédéric	Abri de jardin	14 rue des Primevères
MAURER Bernard	Ouverture du mur pour mise en place d'un portail	26 rue du Rhin
BLIND Hubert	Pergola	20 rue des Champs
EBNER Norbert	Maison jumelée	rue des Jardins
REVEILLON Matthias	10 Garages accolés	rue Paul Bader
COMMUNE DE KEMBS	8 Ensembles chalet-volière	Allée Eugène Moser
TREY Daniel	Garage double	1 rue des Buissons

Le Conseil a pris connaissance de ces dépôts.

B – Marchés publics

Avenant n°1 du lot n°07 « Menuiserie extérieure aluminium » relatifs aux « Travaux de restructuration école et périscolaire Jean Monnet »

Ce marché a été notifié au montant de 149 633,00 € HT soit 179 559,60 € TTC.

Après la purge du bâtiment, il s'avère que 5 châssis ont dû être modifiés (sur 6 prévus initialement) pour l'adaptation des dimensions à la structure existante. L'avenant n°1 intègre cette modification technique. La plus-value induite au marché est de 3 827,50 € HT portant le montant total du marché à 153 460,50 € HT soit 184 152,60 € TTC.

Le Conseil a pris connaissance de cette décision

C - Mise en place d'un prêt à taux fixe

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 28 février 2022 visée par la Préfecture du Haut-Rhin le 3 mars 2022 donnant délégation au Maire pour procéder à la réalisation des emprunts, M. le Maire a signé un prêt avec la CAISSE D'ÉPARGNE GRAND EST EUROPE de 1 000 000 € à taux fixe de 3,20% pour 15 ans. Ce prêt a été contracté pour financer le programme d'investissements 2022/2023.

Le Conseil a pris connaissance de cette décision.

Point 03 – Compte rendu de la réunion des commissions réunies du 28 novembre 2022

Etaient présents : M. ROUDAIRE Joël (Maire), Mme BACH Céline, M. SCHACHER Francis, Mme ROSSE Christiane, M. TIXERONT Claude, Mme CORTINOVIS Anne, M. SZCZEPANIAK Cyril, Mme DI PERSIO Sandra (Adjoints), M. FOLTZER Roland, Mmes ROOS Nicole, CAPEL Michelle, M. LEPROTTI Eric, Mme BOGUET Josiane, M. DEGERT Christian, Mme MICLO Jocelyne, M. SUTTER Jean-Philippe, Mme GERSPACHER Céline, MM. LALOY Brice, KIENNEMANN Ludovic, PINT Denis, MOREAU Sébastien, Mme KUPFERSCHMIDT Catherine (Conseillers municipaux)

Etaient absents excusés : Mmes MALPARTY Patricia, LANG Rachel, M. LAURENT Benoît (Conseillers municipaux)

Absents : M. HARTMANN Thierry, LANDRIN Sébastien, REVEILLON Matthias, MOKADYM Saïd (Conseillers municipaux)

Assiste en outre, Mme KIRCHHOFFER Floriane (assure la fonction de Directrice générale des services).

M. ROUDAIRE souhaite la bienvenue aux membres des commissions réunies et rappelle les points portés à l'ordre du jour de la présente réunion.

ORDRE DU JOUR

Point 01	Relations publiques, patrimoine et relations inter-âges
Point 02	Technique, urbanisme et jumelage
Point 03	Environnement et économie d'énergie
Point 04	Finances, développement économique et tourisme
Point 05	Vie associative, éducation et jeunesse
Point 06	Sport, sécurité, défense et relations tri-nationales
Point 07	Affaires sociales, culture et communication
Point 08	Divers

Pour chaque point seront présentés notamment la rétrospective de l'année 2022 et les orientations pour l'année 2023.

Point 01 – Relations publiques, patrimoine et relations inter-âges

1.1. - Maison du patrimoine

C'est année fut riche en manifestations avec le point d'orgue la fête romaine organisée les 14 et 15 mai 2022. En janvier, au sein de la Maison du patrimoine, l'exposition « les pieds dans l'eau » a été suivie de l'exposition sur le thème romain. Le tour d'Alsace était de passage devant la Maison du patrimoine le 30 juillet, à partir du mois d'août la thématique d'exposition portait sur les 90 ans de l'aménagement hydroélectrique sur le Rhin, les journées du patrimoine des 17 et 18 septembre ont fait l'objet d'une réelle fréquentation. Nous voici à la période de Noël avec l'exposition Noël d'Autrefois et le passage du Saint-Nicolas ce samedi 3 décembre.

A ce jour, nous avons accueilli 5033 visiteurs avec de nombreuses classes et groupes. Depuis l'ouverture en septembre 2015, 16 273 visiteurs se sont rendus à la Maison du patrimoine.
La Commune a acquis 12 grilles d'exposition pour un montant de 1 967,00 € TTC en 2022.

1.2. Cultes

Nos 2 églises de Kembs et Loechlé sont gérées par 2 conseils de fabrique où M. le Maire et moi-même sommes invités aux réunions trimestrielles. Cette année, il y a eu de nombreux travaux et investissements :

L'église Saint-Jean Baptiste de Kembs :

- Réparation du mécanisme des cloches suite à l'orage du 20.5.22 pour un montant de 1 505,88 € TTC
- Changement de la sonorisation financé en partenariat avec la Chorale Sainte-Cécile 50/50 pour un montant 5 411,40 € TTC
- Maintenance tintement des cloches 586,24€ TTC

L'église Notre Dame de Kembs-Loechlé :

- Entretien et réfection du monument de la chapelle Kannengieser pour un montant de 6 122,04€ TTC
- Pose de pics sur le toit de l'église pour 1 572€ TTC
- Mise en place de dispositif anti-pigeon dans les combles du clocher pour 1 152 € TTC
- Remplacement de la chaîne de la cloche 2 pour 110,40 € TTC
- Maintenance tintement des cloches pour 586,24 € TTC

1.3. Séniors

- Le Conseil des sages :

Ils sont au nombre de 27 membres dont 13 hommes et 14 femmes. Ils se réunissent 3 à 4 fois par an dont une réunion en présence du maire qui leur présente les futurs projets communaux puis ce moment d'échanges est suivi d'un repas offert aux membres du Conseil des sages. Cette année, il s'agissait d'un couscous commandé au restaurant Mogador.

Après la dernière réunion qui a eu lieu le 27 octobre, ils ont visité l'école Tzama.

La traditionnelle collecte au profit de la banque alimentaire n'a pas pu se tenir en raison de la fermeture du magasin Aldi. Les membres du Conseil des sages ont organisé une collecte de jouets en partenariat avec les écoles Paul Klee, les Lutins, Jean Monnet et Tzama. Beaucoup de jouets ont été déposés et toute la collecte sera contrôlée, nettoyée et remise ensuite à la banque alimentaire qui se chargera de la distribution aux enfants nécessiteux. Julia LUDWICZAK (Présidente G'Rhin de Sel) et Julien BROUAL (Maraîcher) ont fait une présentation très intéressante lors de la dernière réunion. Julien prendra contact avec eux afin de coordonner leur aide au jardin Archipel. Les sages ont encadré la course Ela organisée par les écoles cette année.

- Sortie des séniors

Le 24 août 2022, une sortie en bus avec 73 participants et 4 accompagnants était proposée. Au programme, le Palais du Pain d'épices à Gertwiller, déjeuner à l'Auberge Fritsch à Kogenheim, puis visite et dégustation à la Chocolaterie Stoffel à Ribeauvillé.

La moitié des coûts ont été pris en charge par la Commune (soit 2 122,50 Euros), 30 € ont été facturés aux séniors de 68 ans et +, quelques personnes de l'extérieur nous ont accompagnés en payant la totalité soit 60 €.

L'année prochaine, l'âge de participation sera fixé à 69 ans afin d'arriver en 2024 à 70 ans comme pour le repas de Noël.

- Repas de Noël des séniors

Le dimanche 4 décembre est organisé le repas de Noël des séniors et 262 repas ont été commandés. Par avance, merci aux personnes qui nous ont proposé leur aide et aux fées du conseil qui vont confectionner les décorations et toutes les petites attentions que vous retrouvez dimanche. Merci au Conseil Municipal des Jeunes et à leurs encadrants pour la confection de bredeles qu'ils offriront aux aînés.

Les mêmes activités seront planifiées pour les séniors en 2023.

Les visites aux grands anniversaires n'ont pas repris depuis la crise sanitaire du Covid-19. Les seules visites à domicile qui seront faites en 2023 seront pour les noces d'or et diamant à savoir 35 visites.

Le Maire et/ou Mme Bach Céline et/ou Roos Nicole effectueront ces visites. Mme Bach propose aux élus de les accompagner s'ils le souhaitent.

M. LEPROTTI souhaite que les listes soient diffusées.

En ce qui concerne les « grands anniversaires », il y a environ 80 jubilaires en 2023, au vu du nombre il a été privilégié les noces d'or et de diamant pour les visites des élus. Néanmoins, une corbeille est livrée à chaque jubilaire.

Point 02 – Technique, urbanisme et jumelage

2.2. – Projets déjà réalisés ou en cours de réalisations

2.2.1 - Installation de deux hôtels à hirondelles à deux endroits, sur l'ancien parking rue du ciel qui a été réaménagé en espace vert et sur un espace vert au parking à côté des écoles Jean Monnet et les Lutins. Ceci afin de réaliser le projet de la rénovation de l'école Jean Monnet vu qu'il y avait plusieurs nids à déplacer.

Les hôtels ont été fabriqués par :

- le groupe citoyen pour l'hôtel sur le parking des écoles
- MM. KWAIST et HERZOG pour celui place des Hirondelles. Une plaque commémorative sera apposée.

2.2.2 – Construction d'un local communal jouxtant le jardin pédagogique

Lors de la séance du 15 septembre 2020, le Conseil municipal a approuvé le projet de création d'un jardin pédagogique comprenant l'aménagement de l'ancien club house de football de Kembs Loechlé afin d'y créer un espace destiné à l'enseignement culinaire et à la transformation de la production agricole du jardin pédagogique, notamment. Or, il s'avère que les locaux actuels ne peuvent être adaptés à la récolte, au conditionnement et à la conservation des denrées agricoles produites.

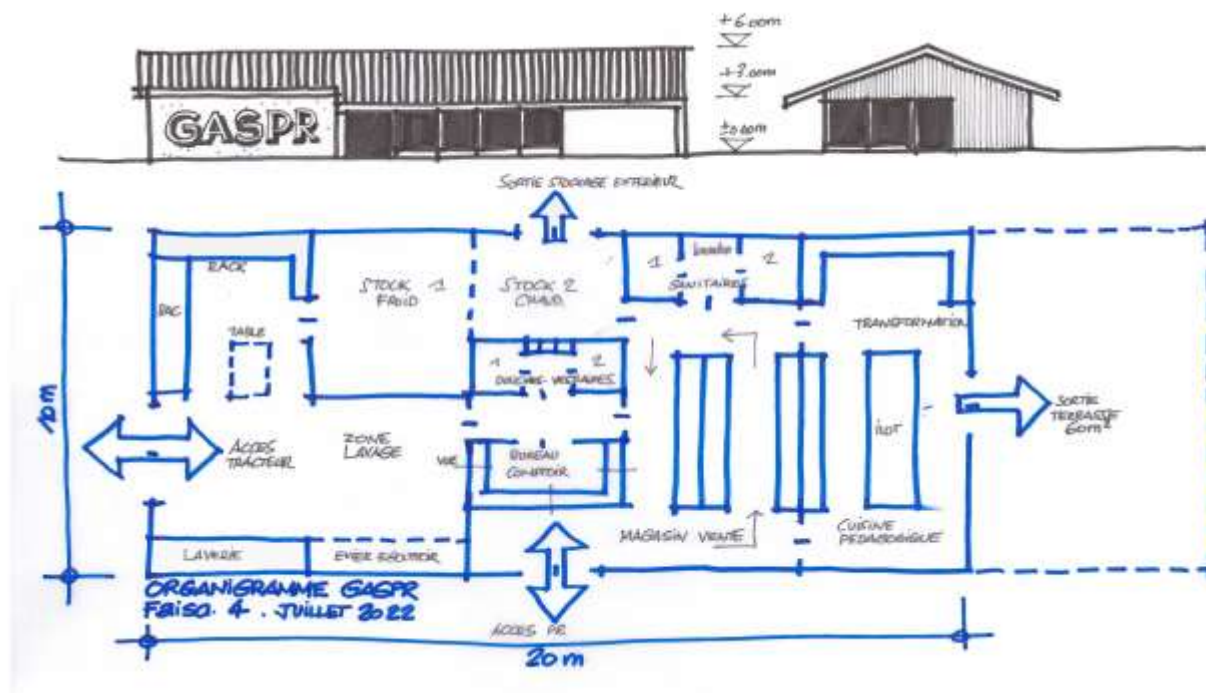
Une étude a été demandée au cabinet Bleu Cube Architecture pour la démolition de l'ancien club house de Kembs Loechlé et la construction d'un nouveau bâtiment à destination des activités gravitant autour du jardin pédagogique. Ce nouveau bâtiment d'environ 200 m² a pour objectif de contenir un atelier de légumes, un espace de conservation, de stockage, de vente et une cuisine pédagogique ainsi que des sanitaires, un local code du travail et une terrasse.

Le montant de l'opération, comprenant la maîtrise d'œuvre, les études et les travaux, est estimé à 390 000 € TTC. La production d'énergie photovoltaïque est une option qui n'est pas comprise dans cette enveloppe.

Il est proposé à la Commission :

- d'autoriser M. le Maire à poursuivre le projet
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès des instances concernées notamment auprès de l'Etat, de la Région, de la Collectivité Européenne d'Alsace, de Climaxion et de tous organismes ou programmes susceptibles de participer financièrement à l'opération
- d'autoriser M. le Maire à lancer les procédures de marchés publics de travaux
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents à intervenir
- d'imputer les dépenses et les recettes aux chapitres correspondants du budget

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.



2.2.3 – Construction de 12 terrains de pétanque, couronnée d'un succès : 64 membres ont déjà adhéré. Remerciements à M. LEPROTTI Eric qui a beaucoup participé à cette réalisation.

2.2.4 – Changement de l'éclairage des deux courts couverts de tennis ainsi que la réfection des sols. Deux architectes ont proposé un projet pour la réfection du clubhouse mais trop onéreuse. En collaboration avec M. LEPROTTI Eric nous travaillons afin de proposer une solution plus viable. Mais ce projet n'est pas une priorité et sera sûrement être repoussé en 2024.

2.2.5 – Voirie

- Rue des faisans, à l'entrée de la rue un rétrécissement a été réalisé pour ralentir la vitesse et des panneaux ont été mis en place (circulation interdite sauf pour les riverains et limitée à 30 km/h) et deux puits perdus ont été mis en place aux endroits où l'eau stagnait en période de grosses pluies.
- Rue des prés, un trottoir en stabilisé a été réalisé du côté des habitations pour permettre aux personnes du nouveau collectif de marcher en toute sécurité.
- Rue de la liberté, quelques travaux de réfection de la chaussée ont été réalisés car jugée dangereuse.
- Rue des champs, un petit parking a été réalisé ainsi que rue du ruisseau un petit parking sous le pylône EDF.
- Marquage de la rue du Rhin avec emplacements de parkings et piste cyclable, mise à niveau des tabourets siphon.
- Marquage de la rue Maréchal Foch avec emplacements de parkings et piste cyclable.

2.2.6 – Changement du système de chauffage à ALSH pour une chaudière granulés bois

2.2.7 – Travaux en cours à l'île aux oiseaux qui avancent bien.

2.2.8 – Un projet pour l'agrandissement du jardin des souvenirs au cimetière à Kembs de 25 caveaux est en cours. L'abattage d'un grand acacias et démolition d'un abri béton ont été réalisés.

2.2.9 – L'année 2022 a vu la rénovation de la petite Chapelle (Kannengieser) au cimetière à Loechlé et élagage de plusieurs arbres.

2.2.10 - Le projet phare c'est l'école Jean Monnet avec périscolaire qui est en cours de réalisation, cela se passe plutôt bien, malgré le fait qu'il faille veiller à ce que les entreprises respectent les délais, un chantier assez impressionnant, une visite sera organisée vers janvier pour tous les conseillers quand le bâtiment sera clos et couvert.

M. LEPROTTI Eric précise que suite à une réunion avec le maître d'œuvre du vendredi 26/11/2022, un retard de 15 jours est envisagé. Il s'agit de revoir le planning du charpentier afin qu'il intervienne sur la charpente (solivage) sans l'ouvrir. Il s'agit de contenir le retard afin que les entreprises qui suivent ne partent pas sur d'autres sites.

Une visite du chantier est prévue le samedi 7 janvier 10h pour tous les Conseillers, néanmoins elle risque d'être décalée au 20 selon l'avancement du chantier

2.3 Urbanisme

Les constructions d'immeubles collectifs et lotissements lancés avant notre mandat et en cours de réalisation :

- 1) Le Wildgarden – rue Noblat face à la rue des acacias : 3 immeubles et 7 maisons soit 49 logements.
- 2) Maison Eden rue de l'Europe : 2 collectifs soit 36 logements
- 3) Atik résidences rue Paul Bader : 3 collectifs en phase de finitions soit 44 logements
- 4) Habitat de Haute Alsace : Rue du Rhin 1 collectif de 22 logements

Permis d'aménager déposés :

- 1) Rue des pâquerettes 16 lots (vers le rond-point des pêcheurs)
- 2) Rue des tilleuls 40 lots (vers le Hangar Wolf – Romains 3)
- 3) Rue des Anémones 100 Lots (au Neuweg – à côté du futur collège)

Permis de construire individuels : 41 en 2022

2.4 Jumelage

Enfin cette année, nous avons réalisé le voyage à Etaules qui a été annulé deux années de suite pour cause la pandémie du covid.

Nous avons été très bien reçus dans les familles d'accueil et ils nous ont fait un super programme.

Les Etaulais viendront à Kembs en 2024.

Point 03 – Environnement et économie d'énergie

3.1 – Economie d'énergie (eau – électricité)

Eau

Saint-Louis Agglomération (SLA) – opération récupérateurs d'eau de pluie avec robinets, sur 3 ans (enveloppe de 40 000,- € pour la première année) à compter du printemps 2023. Tout propriétaire / locataire qui réside dans une des quarante communes membres de SLA peut prétendre à un récupérateur d'eau de pluie par foyer (justificatif demandé).

Le récupérateur doit être acheté auprès d'enseignes / commerces dans le département 68.

Cuve de 0 à 1 000 litres = participation de 50 % du montant investi pour un achat minimum de 100 €.

Participation de SLA plafonnée à 100 € maximum.

Cuve de plus de 1 000 à 2 000 litres = participation de 50 % du montant investi pour un achat minimum de 200,- €. Participation de SLA plafonnée à 200,- € maximum.

SLA se chargera de la communication en 2023 relayée par la Ville de Kembs.

M. LEPROTTI Eric ayant assisté à la Commission assainissement porte à connaissance de l'assemblée le fait suivant : 1 000 000 € de déficit assainissement dû à la baisse de consommation. Cette démarche de soutenir financièrement la récupération d'eau pluviale est paradoxale.

En effet, la proposition de SLA est d'augmenter la location du compteur d'eau à 40 € compteur/an. M. LEPROTTI s'est exprimé pour une augmentation du prix de l'eau car cette mesure sera particulièrement impactante pour les particuliers. Le coût étant mutualisé dans les collectifs.

Il évoque un projet de fusion des commissions eau potable et assainissement en 2023 au niveau de SLA.

Un débat se lance autour de l'absence de prise de conscience sur la gestion générale des ressources et la prise en compte de la sobriété notamment par M. KIENNEMANN Ludovic.

L'aide aux vélos électriques est un franc succès : le budget 2022 a été rallongé

Electricité

Economie d'énergie

ILLUMINATIONS DE NOËL

Encourager la population à éteindre à 23h.

ECLAIRAGE PUBLIC

Interrompu de 23h à 5h du matin.

ECLAIRAGE STADE DE FOOT

Réduction – normalement plus de matchs officiels en soirée cela va demander une adaptation aux plannings.

3.2 L'île aux oiseaux

Les travaux ont débuté le lundi 14 novembre 2022 pour une durée d'environ 1 mois en ce qui concerne la restauration de l'île et la pose du tunage. Redélimiter l'île à l'aide de solides pieux de bois (chêne) – mise en place de 1000 tonnes de galets – remplissage avec des matériaux – nouvelle végétalisation (roselière).

Un ponton sera aménagé à partir de la partie pour se rapprocher et observer la faune qui va s'y installer.

Coût total = 101 058 € TTC

Subventions attendues :

- Programme européen : 30 000,- € HT demandés
- Fonds de concours SLA : 27 164,50 HT
- VNF : canal orphelin donc aucune subvention.

3.3 Prairie fleurie (printemps 2023)

Rue de Saint-Louis une nouvelle prairie fleurie verra le jour le long de la piste cyclable pour favoriser la biodiversité et limiter les tontes.

3.4 Déchets (déchetterie) et dépôts sauvages

Déchetterie

Nouveaux horaires d'ouverture depuis le 5 septembre 2022. Les lundis et mercredi de 8h30 à 12h00 et les samedis de 9h00 à 17h00.

Des travaux sont prévus au printemps 2023. Des caméras ont été installées pour lutter contre les vols de métaux.

Changement de portail et installation d'un lecteur de badge afin de limiter l'accès aux habitants de SLA. Création d'une ressourcerie et récupération de meubles afin que l'électroménager et le mobilier puissent connaître une seconde vie.

Déchets sauvages

Surtout aux pieds des points d'apport volontaire (PAV) (cartons, etc...), la loi prévoit une amende de police de 135,- €. Les dépôts peuvent faire l'objet d'une facturation forfaitaire de 1 000,- €.

Pneus usagers : collectés dans les déchetteries à des dates prévues (4 par foyer – véhicules légers seulement).

3.5 Hôtels à hirondelles

Les hirondelles ont trouvé de nouveaux nids grâce à un hôtel offert par M. François KWAST de SIERENTZ – hôtel rénové par M. Georges HERZOG et installé rue du Ciel.

Le groupe de Citoyens solidaires a aussi fabriqué 2 hôtels à hirondelles, 1 a été installé sur le parking Rue du Ciel, le 2^{ème} est en réserve.

3.6 Groupe de citoyens bénévoles

Création en octobre 2021 – 18 membres (pas que des retraités).

Nous nous réunissons tous les samedis aux ateliers municipaux afin d'accomplir les missions suivantes :

- Aide à la personne (déménagements personne seule)
- Petits dépannages (électricité)
- Fabrication d'un cabanon installé au rond-point de la salle polyvalente
- Fabrication de diverses décorations pour la Commune (chaque saison).

Merci à la Commune pour la mise à disposition des ateliers municipaux et de quelques machines – outils.

3.7 Opérations Haut-Rhin propre – journée citoyenne

Date prévue en 2023 : samedi 22 avril.

Pourquoi ne pas organiser le même jour "Village propre" et "Journée Citoyenne".

3.8 Concours maisons fleuries – Noël

Merci à tous ceux qui m'assistent lors de ces deux concours (photos – membres jury) et à M. SCHACHER Francis qui conduit le véhicule).

Noël 2022

- Décors de jour – passage du jury le jeudi 15 décembre à 14h 00 – 2 personnes
- Illuminations – passage du jury le jeudi 15 décembre à 18h 00 – 4 personnes.

3.9 Aménagement rond-point (Vers Niffer)

Travaux reportés (coût environ 10 000 €)

3.10 Relations avec les organisations extérieures

Petite Camargue Alsacienne (PCA)

Nombreuses réunions (longues mais intéressantes – visites de terrains – de chantiers etc...).

RHA (Syndicat mixte des rivières de Haute-Alsace)

Une réunion environ tous les 2 mois – visites de chantiers.

ONF

En septembre dernier, la Commune a sollicité l'ONF pour le diagnostic des 54 marronniers du parc du périscolaire car un arbre présentait des signes de maladies. Il a été coupé par mesure de sécurité.

Un diagnostic visuel et sonore par un expert « Arbre Conseil » a été fait. Résultat : seuls 3 marronniers demandaient un diagnostic plus approfondi en hauteur – intervention d'un grimpeur arboriste.

Nous attendons le rapport.

EDF

La centrale hydroélectrique a fêté ses 90 ans en septembre dernier. Inauguration d'une fresque – œuvre d'un kembsois M. CHRISTNACHER Pierre.

ESPACES VERTS

Horticulture GUYOT de BANTZENHEIM est le fournisseur de la Commune jusqu'en 2025.

Marché : montant annuel HT 13 000.00 €

Plantes estivales et automnales – gerbes commémorations – couronnes mortuaires – corbeilles grands anniversaires – plantes vertes mairie – bouquets etc...

Félicitations au personnel des espaces verts, malgré la canicule les bacs étaient beaux (nombreux arrosages).

3.11 Plan – Climat – Saint-Louis Agglomération

Présentation de M. LALOY Brice – Conseiller délégué (en annexe)

3.12 Projets en cours et à venir en 2023

Renaturation de l'Augraben afin, notamment, stopper la prolifération de Renouée du Japon (espèce invasive)
Création de mares pédagogiques (chantier mené par Les Rivières de Haute Alsace cet hiver) avec un aménagement sur le modèle du Domaine Haas à Sierentz.

Accueil de Arnaud DESBAINS, stagiaire en Master 2 ESS (Economie Sociale et Solidaire) pour avancer sur plusieurs points durant ses 6 mois de stage :

- Réflexion - Montage de la SCIC Archipel (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)
- Installation de deux serres
- Coordination avec les écoles dans le cadre de leur projet pédagogique
- Recherches de Subventions (accueil et visite mardi 6 décembre de 4 fondations nationales dans le cadre de notre sélection au « 1% for the planet France »)

Accueil de Guillermo pour 8 mois (volontaire européen mis à disposition par Tzama à Julien pour la partie maraîchage et pédagogie).

Mise en culture d'une nouvelle parcelle et mise en place du jardin pédagogique entre Monnet et Lutins

Coordination du projet :

Interne : Ecoles, Associations Kemboises, Mairie, Habitants de la Commune,

Externe : Chambre d'Agriculture, Bio Grand-Est, Terre de Liens, Sécurité Sociale Alimentaire, SLA, Atelier Paysan, Le programme Territoire d'Expérimentation.....

Point 04 – Finances, développement économique et tourisme

4.1 Finances

Proposition de décision modificative n°2 pour 2022 (voir PPT en annexe)

Section de fonctionnement

Slide 1 : Projet d'équilibre en dépenses / recettes à 230 799 €

Slide 2 :

- Détail des recettes
- Détail des dépenses
 - Electricité = 202 K€ en 2021, estimation 2022 = 350 à 400 € selon l'estimation au 20/11, estimation 2023 environ 800 K€, selon les derniers chiffres de vendredi du coût du marché SLA, on serait vers les 340 K€ pour 2022 et 2023 ne serait pas si important non plus. La prudence est de mise à ce stade, attendons d'en savoir plus.
 - Ressources humaines : augmentation du point d'indice de 3.5 % pour les 6 mois de 2022 = 40 K€
 - Dépenses imprévues augmenté du solde soit 19 457 € = Participe au résultat et donc au financement de 2023.

Section d'investissement

Slide 3 : Le seul mouvement proposé est l'inscription de 400 € sur le chapitre 27 pour le paiement d'une avance remboursable au GEPSLA pour le contrat des professeurs de musique, cf Conseil de Novembre, financement par prélèvement sur les dépenses imprévues.

Par contre, tous les projets inscrits non encore réellement lancés et engagés juridiquement seront revus et réinscrits selon les priorités et les capacités financières de la Commune.

- Accessibilité des bâtiments
 - Jardin du souvenir
 - Diverses voiries
 - Aménagement de classes
 - Projet de l'ancienne poste => Privé
- Les priorités 2023 à ce jour, réinscription des projets :
- Local Jardin pédagogique
 - Acquisitions foncières : appartement pour le cabinet médical, local Crédit Mutuel...

- Eventuels reports des projets initialement envisagés en 2023 :
 - Club House Tennis
 - Suite ADAP
- Parcours sportif

Exécution budgétaire 2022 et projection 2023

- Pour le financement des dépenses 2022, nous avons souscrit un emprunt de 1 M€ auprès de la Caisse d'Épargne sur les 2.1M€ inscrits pour le projet de rénovation de l'école Jean Monnet et du nouveau périscolaire, aux conditions suivantes :
 - Durée 15 ans
 - Échéances trimestrielles
 - Phase de mobilisation jusqu'au 22/11/2023 (montant minimum 2 000 €)
 - Taux fixe de 3,20%
 - Commission d'engagement 0,10 % soit 1 000 €
- L'article 14 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 a institué une dotation de l'État au profit des communes et de leurs groupements les plus impactés en 2022 par la hausse de l'inflation sur les dépenses d'énergie et d'alimentation, ainsi que par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.
 Cette dotation sera versée en 2023 aux communes et groupements qui remplissent les trois critères cumulatifs suivants :
 - Épargne brute inférieure à 22 % des recettes réelles de fonctionnement au 31 décembre 2021 ;
 - Potentiel financier (communes) ou fiscal (groupements à fiscalité propre) inférieur au double de la moyenne nationale des collectivités de même strate ou catégorie qui est utilisé au titre de 2022 pour la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ;
 - Baisse de l'épargne brute de plus de 25 % entre 2021 et 2022 due principalement à la hausse du point d'indice, des prix de l'énergie et des produits alimentaires.
 - Nous avons déposé un dossier pour un versement d'acompte sur 2022.
- L'Épargne Nette, en raison notamment de l'inflation et de la crise énergétique risque de passer de 15 % en 2021 à 6 % en 2022. En 2023 (slide 4) il est fort possible que nos dépenses réelles de fonctionnement soient supérieures à nos recettes réelles de fonctionnement, ce qui signifie que nous serions en épargne nette négative en raison de l'inflation et de la crise énergétique. Notre résultat nous permettra tout de même de construire notre budget 2023, mais cela signifie que nous devons agir pour minorer nos dépenses et augmenter nos recettes.

4.2 Informatique

- Changement du logiciel de gestion et de facturation du périscolaire et mise en place d'un portail famille : objectif mars 2023
- Open Data SLA en cours de déploiement (<https://saint-louis-agglo.opendatasoft.com/pages/accueil>).

La commune de Kembs est volontaire pour l'expérimentation. Pour l'instant nous avons mis en ligne les délibérations 2022. Par la suite, de nouveaux contenus seront en ligne dans différents domaines

- Administration et finances
- Aménagement du territoire
- Culture loisirs, sports et tourisme
- Petite enfance et jeunesse
- ...
- Refonte du site internet de la Commune
- Anciens PC en cours d'évaluation (pour en faire peut-être don).

4.3 Commerces ambulants

- Réflexion sur la rédaction d'une nouvelle convention.

4.5 Tourisme

Mise en place de nouveaux panneaux de circuits pédestres .

SENTIERS PÉDESTRES

Partez à la rencontre de Kembs, ancien village gallo-romain appelé autrefois Cambete, qui s'est développé sur l'axe d'une voie romaine reliant Strasbourg à Augst (Suisse).

Découvrez son cadre verdoyant entre canaux et forêt, sa Maison du Patrimoine, ses écluses, dont l'écluse Le Corbusier et son bâtiment administratif, inscrits au titre de monuments historiques.

CIRCUIT DES 2 CANAUX

Au départ de la Maison du Patrimoine, ce circuit vous emmènera du port de plaisance à l'écluse Le Corbusier en longeant le canal de Huningue et le Grand Canal d'Alsace.



6 km



Entre 1 h et 2 h à pied



CIRCUIT DE CAMBETE À KEMBS

Au départ de la plaine sportive et culturelle, ce circuit vous invite à longer les berges bucoliques du canal de Huningue en passant par Kembs-Loechlé.



8,8 km



Entre 2 h 15 et 3 h à pied
Environ 35 min à vélo



LES HOMMES DU CANAL



Les difficultés de navigation sur le Rhin, malgré sa correction et ses aménagements successifs entre 1840 et 1923, favorisent l'utilisation du canal.

Jusqu'à cette époque, les péniches étaient tractées par des hommes ou des chevaux et mettaient huit à dix jours pour le trajet de Huningue à Strasbourg.

Le 1^{er} mai 1929, la société "La Traction

de l'Est" met en place un halage par tracteurs électriques sur toute la longueur du canal en réduisant le temps de ce même trajet à quatre jours.

En 1962, la jonction du grand canal d'Alsace avec le canal du Rhône au Rhin et la mise en service de l'écluse de Kembs-Niffer condamneront définitivement toute activité sur le canal de Huningue.



Photomontage conçu sur la base d'un travail réalisé par Jean-Pierre Cuchetier.

7



6 km



Entre 1h et 2h à pied



LA GARE 3



Au début de la construction de l'usine hydroélectrique en 1928, et pour faciliter le transport du matériel sur les différents chantiers qui s'étaient sur presque 7 km, ceux-ci ont été reliés par une voie ferrée à écartement normal, à partir de la gare de Huningue.

Cette voie ferrée comprenait 4 gares autour desquelles se regroupaient les ateliers de réparation, magasins, cantines...

Pas moins de 55 km de voie à écartement de 1 mètre servant aux terrassements et 21 km de voie de 0,60 m pour le bétonnage, étaient desservis par 42 locomotives à vapeur et 8 tracteurs à essence.

Une route (l'actuelle route du SIPES), un port sur le canal de Huningue, des écoles, des salles de consultations médicales, un cinéma et des logements pour les 3 000 ouvriers du chantier complétaient cet équipement.

Photomontage conçu sur la base d'un travail réalisé par Jean-Pierre Cuchetier.

6



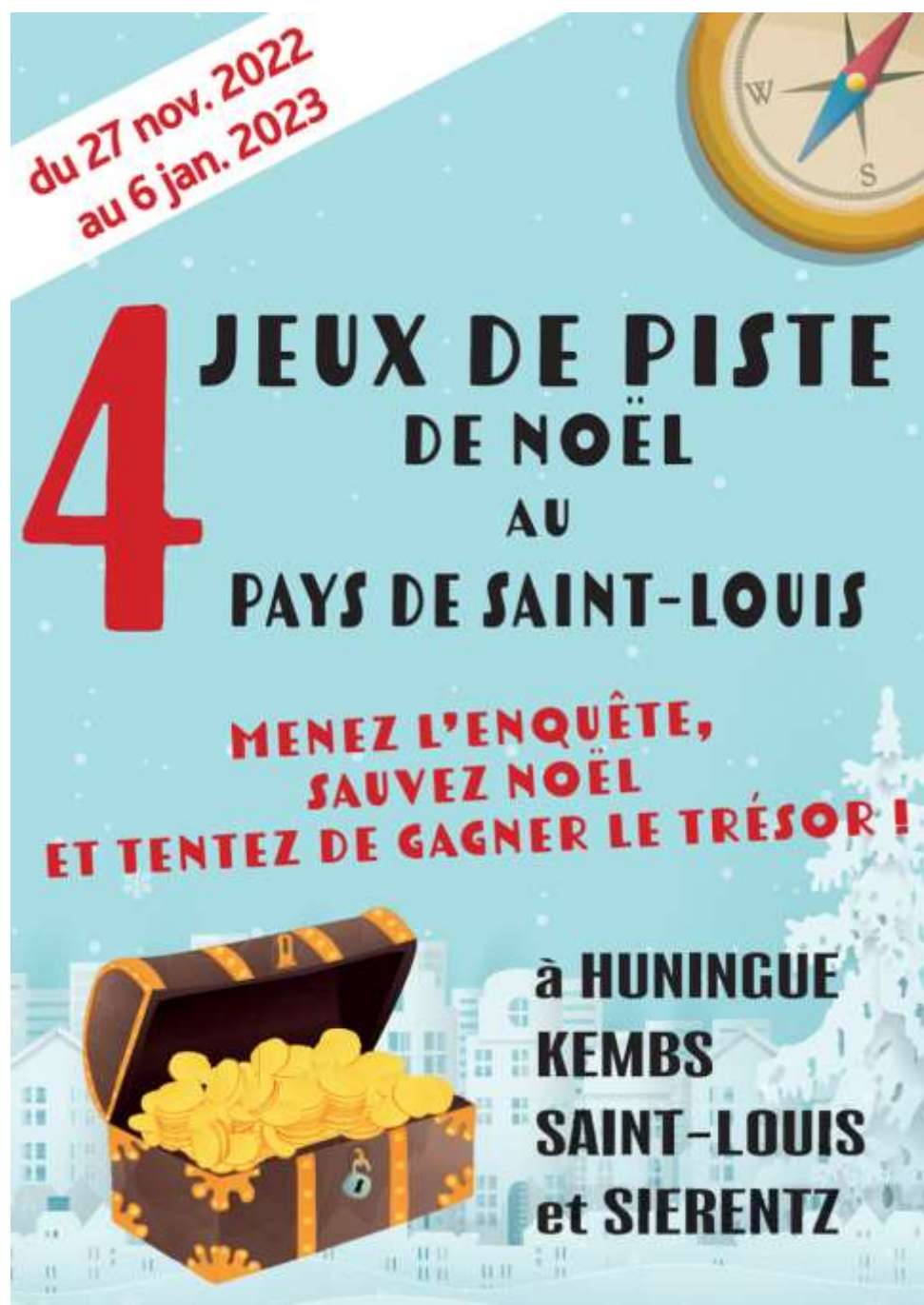
8,8 km



Entre 2 h 15 et 3 h à pied
Environ 35 min à vélo



Jeux de piste initié par l'office du tourisme :



Point 05 – Vie associative, éducation et jeunesse

5.1 Bilan 2022

- Effectifs des 4 écoles en 2022/2023 : 550 élèves

2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation sur 6 ans
538	549	555	548	556	550	+/-2,4%

Beaucoup d'inscriptions de petits à Paul KLEE.

Suite à la commission d'octobre 2021 et à la délibération du Conseil municipal, nous avons attribué en 2022 une subvention « activité sportive » de 3 euros pour les écoles élémentaires et avons passé à 10 euros la subvention « sorties scolaires » pour les écoles maternelles. Depuis la rentrée 2022, l'attribution des subventions pour les cadeaux de Noël, les sorties de fin d'année scolaire et les activités sportives font l'objet d'une délibération en Conseil municipal ce qui permet à la mairie de verser ces subventions aux coopératives scolaires de chaque école. Ce sont donc les écoles qui gèrent maintenant la commande et le paiement de la facture concernant les cadeaux de Noël, les sorties scolaires et l'activité sportive.

- Tzama : 61 élèves (54 en 2021)
- Effectifs de l'école de musique en 2022/2023
 - 111 inscriptions (115 élèves en 2021/2022)

Les tarifs n'ont pas été révisés en 2022 car c'était une année encore amputée d'une qualité de service optimale liée à la COVID.

Solde à charge de la commune en 2021/2022 : 62 668,90 euros (en 2020/21 : 78 636,55 euros)

- Effectifs du périscolaire en 2022/2023
 - 386 inscriptions (354 inscriptions en 2021/2022 – 340 en 2020/2021)

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	
MATIN	46	51	43	28	28	41	
MIDI	167	175	189	115	129	193	+15.5%
SOIR	87	70	77	52	47	77	

Progression en repas : à ce jour ont été servis 30 221 en 2018 contre une projection de 35 900 pour toute l'année 2022 soit 18% de progression.

Présence des enfants le mercredi en progression : en moyenne 60 enfants en 2022 - une cinquantaine en 2021.

5.2 Tarification A.L.SH – périscolaire et extrascolaire

Les tarifs n'ont pas été révisés en 2022 (la dernière augmentation est intervenue au 1^{er} janvier 2019)

Solde à la charge de la Commune en 2021 : 385 440,53 € (en 2019 : 186 120 €).

	Tranche 1 de 0€ à 2 549€	Tranche 2 de 2 550€ à 3 184€	Tranche 3 de 3 185€ à 3 825€	Tranche 4 de 3 826€ à 4 451€	Tranche 5 de 4 452€ à +€
Enfants domiciliés à Kembs					
Tarif accueil horaire	2,62 €	2,86 €	2,98 €	3,16 €	3,34 €
Repas + 2 h de garde	10,29 €	10,77 €	11,01 €	11,37 €	11,73 €
Temps de midi sans repas (pb médical)	5,24 €	5,72 €	5,96 €	6,32 €	6,68 €

Majoration de 20 % pour les enfants domiciliés à l'extérieur de Kembs

Enfants non récupérés à l'heure de fermeture : 10 €.

Exemple journée type (1h matin + midi avec repas + 2h soir)	18,15 €	19,35 €	19,95 €	20,85 €	21,75 €
Exemple semaine (journée type + mercredi avec repas)	93,53 €	98,82 €	101,83 €	106,05 €	110,25 €

TARIFS ACTUELS VACANCES ET MERCREDI

Enfants domiciliés à Kembs	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Demi-journée sans repas	10,25 €	10,86 €	11,47 €	12,06 €	12,69 €
Demi-journée avec repas	15,30 €	15,91 €	16,52 €	17,11 €	17,74 €
Journée sans repas	15,88 €	16,37 €	16,98 €	17,60 €	18,20 €
Journée avec repas	20,93 €	21,42 €	22,03 €	22,65 €	23,25 €
Journée sans repas si semaine entière	13,54 €	14,04 €	14,65 €	15,25 €	15,88 €
Journée avec repas si semaine entière	18,59 €	19,09 €	19,70 €	20,30 €	20,93 €

Majoration de 20 % pour les enfants domiciliés à l'extérieur de Kembs

Enfants non récupérés à l'heure de fermeture : 10 €.

Augmentation au 01/01/2023	1%	3%	6%	9%	12%
----------------------------	----	----	----	----	-----

Enfants domiciliés à Kembs	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Tarif accueil horaire	2,65 €	2,95 €	3,16 €	3,44 €	3,74 €
Repas + 2 h de garde	10,39 €	11,09 €	11,67 €	12,39 €	13,14 €
Temps de midi sans repas (pb médical)	5,29 €	5,89 €	6,32 €	6,89 €	7,48 €

Majoration de 20 % pour les enfants domiciliés à l'extérieur de Kembs

Enfants non récupérés à l'heure de fermeture : 10 €.

Exemple journée type (1h matin + midi avec repas + 2h soir)	18,33 €	19,93 €	21,15 €	22,73 €	24,36 €
Exemple semaine (journée type + mercredi avec repas)	94,47 €	101,78 €	107,94 €	115,59 €	123,48 €

Les membres de la Commission approuvent cette augmentation à compter du 1^{er} janvier 2023 qui sera soumise au vote lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

5.3 Instruction en famille

4 enfants instruits en famille en 2022/2023 contre 10 en 2021/2022.

Depuis cette rentrée, pour toute demande d'instruction en famille, les parents doivent établir un dossier motivé avec justificatifs à l'appui. Ce dossier est à envoyer directement à l'éducation nationale qui statuera. Si le dossier est accepté, la mairie devra faire l'enquête auprès de la famille.

5. 4 Mise en place d'un groupe de travail pour créer un service animation jeunesse 11/17 ans

Il composé du directeur des Foyers Club, de la CAF, de Claude TIXERONT, de Floriane KIRCHHOFFER et moi-même. En ce moment, diffusion d'un questionnaire adressé aux jeunes de Kembs afin de cibler leurs besoins et leurs attentes.

- Les associations : les subventions n'ont pas changé en 2022.
- Les manifestations : les animations-été, le forum, les 40 ans de la salle polyvalente, la soirée des associations et le marché de Noël.

5.5 En 2023

- Travailler sur les critères d'attributions des subventions pour les associations et réétudier le système du 50/50. Les dossiers de demandes de subventions sont en train d'être étudiés.
- Au 1er janvier 2023 : souhait d'augmenter les tarifs du périscolaire de manière significative pour les familles ayant des revenus élevés afin de ne pas pénaliser les ménages les plus modestes.
- A la rentrée 2023/2024 : augmenter les tarifs de l'école de musique
- Continuer le travail sur la création du service animation jeunesse avec entre autres la recherche d'un animateur.

Point 06 – Sport, sécurité, défense et relations tri-nationales

6.1 Caméras de sécurité

Il a été décidé d'équiper la Commune de Kembs de caméras de sécurité aux entrées sorties du ban communal ainsi qu'aux abords de nos écoles, mairie, maison du patrimoine et de notre plaine sportive et culturelle.

Besoin 1

Besoin de retracer un véhicule entrant ou sortant de la Commune, sur réquisition de la gendarmerie ou police pour une enquête sur une infraction, un accident ou délit de fuite.

Besoin 2

Sécurisation aux abords de nos établissements scolaires : entrée/sortie des parkings, locaux de la municipalité, plaine sportive et culturelle.

Besoin 3

Effet dissuasif pour toute personne entrant dans la Commune dans le but de dégrader/vandaliser des biens publics.

Besoin 4

Litige entre particuliers lors d'un accident de la route si celui-ci est dans le champ de nos caméras.

Sur demande de la gendarmerie et police.

Nombre et emplacements :

Environ 50 caméras seront installées sur une vingtaine d'emplacements (voir plans qui suivent).

A savoir que sur chaque emplacement se trouve en général 2 voire 3 caméras pour pouvoir filmer dans les deux directions et la troisième est utilisée pour la lecture de plaques.

Ne figure pas sur le plan l'emplacement rue du Rhin direction Bartenheim.

Trois radars pédagogiques seront installés : rue de Habsheim, rue du Rhin et rue du Maréchal Foch (au niveau de déchetterie)

Pour la place Gauvin les caméras seront regroupées dans un dispositif circulaire et cela couvrira la zone du point d'apport volontaire au parking de l'ancien Crédit mutuel.

Avancer des travaux

Tout le génie civil a été effectué et les premières installations de matériel ont été entamées la semaine dernière avec les liaisons radio.







6.2 Commissions de sécurité école maternelle et églises

Nous avons passé nos deux maternelles en catégorie (établissement recevant du public) ERP 4 type R pour Paul KLEE et Catégorie 4 Type R-L pour les Lutins afin de se mettre en conformité avec la réglementation. Cela comme les deux églises.

Par conséquent, ont été établis des plans destinés au Service d'Incendie et Secours (SIS) pour les futures commissions de sécurité qui se répèteront tous les 3 ans et quelques petits travaux ont été effectués ou vont l'être en prévision des éventuelles remarques lors des futures commissions.

A titre d'exemple : mise en place de boutons moletés sur les portes à verrous à clés servant d'issues de secours. Signalisation au-dessous des sorties de secours manquantes et travaux d'entretien sur tous les existants.

Plans des sites concernés :



6.3 Point sur la sécurité des évènements

Sous la pression du chef de corps nous devons nous mettre en conformité avec la réglementation. Les pompiers ne souhaitent pas se désengager auprès du SDIS pour garantir de façon bénévole un service permanent lors des événements grand-public. De ce fait, il en découle un risque qu'au cours d'une manifestation les secours ne soient pas directement sur site. En effet, ils peuvent être appelés à intervenir sur un site autre que celui de la manifestation en cours, cette dernière serait de fait sans dispositif de secours.

Pour cette raison, il faudra prévoir un dispositif de secours permanent à chaque manifestation (dont la fréquentation croît), le coût s'élève environ 1 000€ à 1 500€ par manifestation.

Une consultation est en cours (entre la Croix rouge, l'ordre de Malte et la Protection civile) pour la cavalcade du carnaval, l'Ofni et Octobre rose.

Par ailleurs, un chiffrage avec les services de la gendarmerie est en cours également avec l'intervention de réservistes lors de ces événements. Ces interventions ont également un coût, à savoir pour 3 réservistes lors de la manifestation OFNI de 2022 le coût s'est élevé à 909,51 € TTC.

Point 07 – Affaires sociales, culture et communication

7.1 Conseil municipal des jeunes (CMJ)

Rétrospective 2022

Installation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) le 28 janvier 2022.

Nombre de conseillers à ce jour : 17 filles et 10 garçons.

De nombreuses recrues lors du forum des associations.

Les enfants ont réalisé durant cette année :

- Participation à la cavalcade du carnaval sur le thème des mangas
- Tulipes à cœur : tout a été vendu assez rapidement. Merci à M. SUTTER Jean-Philippe, Mme BOGUET Josiane et M. MOREAU Sébastien pour leur encadrement
- Sortie vélo : a dû être annulé deux fois (par manque d'enfants la première fois et la deuxième pour intempéries). C'est bien dommage, mais nous réitérerons cette proposition avec M. FOLZER Roland qui servira de guide auprès des membres pour une visite documentée de Kembs
- Participation à la manifestation OFNI avec une embarcation sur le thème de la plage. Les enfants ont été énormément aidés par MM. SCHACHER Francis et MOREAU Sébastien que je remercie.
- Forum des associations : les enfants étaient très présents et nous avons inscrit de nouvelles recrues
- Halloween : fabrication d'une grosse citrouille avec du grillage à poules et du papier collé. Concours de citrouilles évidées. Afin d'élaborer ces éléments les enfants encadrés par Mmes MICLO Jocelyne et CAPEL Michelle se sont réunis trois mercredis de suite. Merci à elles.
A signaler que le partenariat avec l'association du carnaval a été renouvelé cette année pour cette manifestation, l'association épaula le CMJ, mes vifs remerciements pour ce partenariat.
- Fabrication de Bredeles dans les cuisines du carnaval : les membres du CMJ ont confectionné des petits gâteaux pour l'ensemble des participants au repas des seniors (soit de plus de 250 personnes). M. SUTTER Jean-Philippe et son épouse Mme SUTTER Stéphanie, présidente de l'association du Carnaval ont mis la main à la pâte et je les en remercie.
- Pas de banque alimentaire à Kembs cette année en raison de la fermeture du Aldi.

Prévision 2023

- Carnaval : nous cherchons un thème et nous cherchons des bricoleurs pour nous aider pour la réalisation du char
- Ensuite, les membres du CMJ feront tulipe à cœur, la course OFNI, la banque alimentaire, le repas seniors, ... soit les événements habituels
- Nous aimerions proposer des nouveautés, voici quelques pistes :
 - des olympiades avec le CMJ de Habsheim
 - mettre en place un projet avec l'Archipel
 - créer un magasin éphémère
 - nous rendre à l'EHPAD pour organiser un goûter et une activité
 - travailler sur la prévention routière avec les pompiers et la police municipale
 - créer un mur à graffiti
 - éditer un journal des jeunes.

7.2 Point social

Nous constatons une réelle recrudescence au niveau des demandes d'aide d'urgence, de besoin en logements sociaux, et une apparition de signalements de violences envers les personnes âgées, les femmes et les enfants.

Le lien avec les bailleurs sociaux est tissé. Certes, plus dynamique et proactif avec certains que d'autres, mais dans tous les cas, ils nous consultent tous pour les commissions d'attribution et, en général ils suivent notre avis. À tel point que lorsque nous avons un souci et que nous devons placer une personne ou une famille en urgence, la demande est traitée hors commission et une solution est trouvée.

Les demandes au niveau social sont de plus en plus importantes : demande de bons alimentaires, de logements sociaux. La nouveauté que nous n'avions pas à gérer jusqu'à présent concernent des signalements. Ces signalements portent sur des violences surtout aux femmes (maltraitance) et dans une moindre mesure aux personnes âgées et aux enfants.

Logements sociaux (au 31/10)

- 14 demandes en attente
- 21 logements attribués depuis janvier

Bons alimentaires (au 31/10)

- 1 370 € / 37 bons (soit en moyenne 37 € le bon)

7.3 Accessibilité des bâtiments

Pour rappel : 20 ERP à mettre aux normes.

Le dossier de consultation aux entreprises est rédigé.

La structure ALSH est mise aux normes, les écoles De Vinci et Paul Klee sont cours et une rampe d'accessibilité a été effectuée au local avicole et au parvis du monument aux morts de Kembs Loechlé.

7.4 Communication

Refonte du site internet.

8. Divers

Est évoquée la destination de l'amicale des élus en 2023 à savoir une visite de 3 à 45 jours en Auvergne.

Ce compte rendu a été porté à connaissance de l'assemblée.

Point 04 – Décision budgétaire modificative

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'exécution du budget principal, exercice 2022, il y a lieu de procéder aux ajustements budgétaires suivants qui ont été approuvés par les membres de la réunion des commissions réunies qui s'est tenue le 28 novembre 2022 :

Section d'investissement :

1641	Emprunts en euros	-2 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
2313	Constructions	-44 410,85
238	Avances versées sur commandes d'immob. corporelles	44 410,85
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	400,00
020	Dépenses imprévues	-400,00
	Total dépenses	0,00

Section de fonctionnement :

6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	17 000,00
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	7 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	70 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	70 000,00
7488	Autres attributions et participations	39 699,00
752	Revenus des immeubles	10 000,00
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	2 000,00
7588	Produits divers de gestion courante	1 500,00
7711	Dédits et pénalités perçus	1 600,00
7788	Produits exceptionnels divers	7 000,00
	Total recettes	225 799,00

60611	Eau et assainissement	7 000,00
60612	Energie - Electricité	120 000,00
60621	Combustibles	5 600,00
60622	Carburants	4 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	6 000,00
61521	Entretien des terrains	3 000,00
615221	Entretien des bâtiments	10 000,00
61558	Entretien des autres biens mobiliers	-8 400,00
6161	Primes d'assurances	4 000,00
6188	Autres frais divers	3 000,00
6226	Honoraires	6 000,00
6241	Transports de biens	8 400,00
6247	Transports collectifs	3 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 000,00
64111	Rémunération principale du personnel titulaire	40 000,00
73925	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	-15 258,00
022	Dépenses imprévues	14 457,00
	Total dépenses	225 799,00

Cette proposition de décision budgétaire modificative a été approuvée à l'unanimité.

Point 05 – Révision de la tarification des participations financières

M. le Maire indique que cette proposition de révision tarifaire (par rapport à la tarification 2019), se traduisant par une hausse progressive selon les tranches de revenu (soit une augmentation allant de 1, 3, 6, 9 à 12 %) telle qu'exposée et approuvée lors de la réunion des Commissions réunies du 28 novembre 2022. Ainsi, les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 se décomposent comme suit :

Prix du repas à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

- ✓ Le prix du repas facturé aux familles est ajusté annuellement au 1^{er} janvier.
- ✓ Prix facturé aux familles : 5,05 € TTC

Tarif d'accueil des enfants en période scolaire, les jours de classe

- Horaires : de 7h à 8h30 – de 11h45 à 13h45 – de 16h30 à 18h30
- Tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS :

Augmentation appliquée au tarif d'accueil	Tarif horaire 2,65 €	Tarif horaire 2,95 €	Tarif horaire 3,16 €	Tarif horaire 3,44 €	Tarif horaire 3,74 €
Famille ayant 1 enfant	RMM jusqu'à 2 549 € (1)	RMM de 2 550 à 3 184 €	RMM de 3 185 à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM au-delà de 4 451 €
Famille ayant 2 enfants	RMM jusqu'à 3 184 €	RMM de 3 185 à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM de 4 452 à 5 548 €	RMM au-delà de 5 548 €
Famille ayant 3 enfants	RMM jusqu'à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM de 4 452 à 5 548 €	RMM de 5 549 à 6 218 €	RMM au-delà de 6 218 €
Repas de midi + 2 h de garde (2)	10,39 €	11,09 €	11,67 €	12,39 €	13,14 €
Temps de midi (2 h) pour enfants ayant un problème médical	5,29 €	5,89 €	6,32 €	6,89 €	7,48 €

- Pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS, les tarifs appliqués correspondent aux tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS majorés de 20 %. La majoration ne s'applique pas au prix des repas.
- Pour les enfants qui ne sont pas récupérés à l'heure de fermeture, un tarif unique de 10 € par demi-heure supplémentaire entamée sera facturé.

Accueil pendant les vacances scolaires

- Horaires : de 7h à 18h30
- Tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS :

Famille ayant 1 enfant	RMM jusqu'à 2 549 € (1)	RMM de 2 550 à 3 184 €	RMM de 3 185 à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM au-delà de 4 451 €
Famille ayant 2 enfants	RMM jusqu'à 3 184 €	RMM de 3 185 à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM de 4 452 à 5 548 €	RMM au-delà de 5 548 €
Famille ayant 3 enfants	RMM jusqu'à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM de 4 452 à 5 548 €	RMM de 5 549 à 6 218 €	RMM au-delà de 6 218 €
Demi-journée sans repas	10,35 €	11,19 €	12,16 €	13,15 €	14,21 €
Demi-journée + repas	15,45 €	16,39 €	17,51 €	18,65 €	19,87 €
Journée + repas	21,14 €	22,06 €	23,35 €	24,69 €	26,04 €

Journée + repas si semaine entière	18,78 €	19,66 €	20,88 €	22,13 €	23,44 €
Journée sans repas (3)	16,04 €	16,86 €	18,00 €	19,18 €	20,38 €
Journée sans repas si semaine entière (3)	13,68 €	14,46 €	15,53 €	16,62 €	17,79 €

- Pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS, les tarifs appliqués correspondent aux tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS majorés de 20 %. La majoration ne s'applique pas au prix du repas.
- Pour les enfants qui ne sont pas récupérés à l'heure de fermeture, un tarif unique de 10 € par demi-heure supplémentaire entamée sera facturé.

⁽¹⁾ *RMM = revenu mensuel du ménage*

⁽²⁾ *Ce tarif correspond au tarif de 2 h de garde auquel s'ajoute le prix du repas*

⁽³⁾ *Ne concerne que les enfants ayant des problèmes médicaux*

M. le Maire propose de maintenir le tarif spécifique instauré pour janvier 2021 pour les enfants du personnel lorsqu'ils sont accueillis pendant les horaires de travail de l'agent. En période périscolaire, seul le repas serait facturé (heures de garde offertes). Le mercredi et les vacances, le tarif « demi-journée + repas » serait appliqué au lieu du tarif « journée + repas ». Pour l'accueil en-dehors des horaires de travail des agents, le tarif normal s'applique.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la grille des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023
- de reconduire le tarif spécifique pour les enfants du personnel quand ils sont accueillis à l'ALSH pendant les horaires de travail de l'agent, selon les modalités ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2023

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 06 – Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6. »

Montant des dépenses réelles d'investissement inscrites (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », compte 10 « Dotations, fonds divers et réserves » et hors dépenses imprévues)

Budget Primitif 2022 = 5 688 408,60 €

Report crédits d'investissement 2021 = 2 164 764,58 €

Utilisation de crédits dépenses imprévues	=	697,68 €
Décision modificative 1	=	200 000,00 €
Décision modificative 2	=	400,00 €

Soit un total de 8 054 270,86 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 2 013 567,71 €, soit 25% de 8 054 270,86 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes (montants estimés):

- Acquisitions foncières compte 2132 : 205 000 €
- Construction d'un bâtiment de stockage compte 21318 : 390 000 €
- Matériel roulant compte 21571 : 70 000 €
- Matériel divers comptes 218 : 25 000 €

TOTAL estimés = 690 000 €

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Point 07 – Adhésion au club des territoires – Association Un plus bio

Monsieur le Maire expose :

L'association Un plus bio anime un réseau dont l'objectif est de rendre l'alimentation bio accessible à tous, de faire progresser la démocratie alimentaire sur tous les territoires et d'agir pour la santé commune par l'assiette.

Les membres de l'association sont les collectivités locales, les producteurs et les transformateurs qui partagent ces problématiques et approvisionnent notamment les cantines.

La Commune souhaite adhérer à cette association dont le montant de la cotisation annuelle est de 225 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer les documents à intervenir
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 08 – Reversement d'une part du produit de la Taxe d'aménagement perçue par la commune à Saint-Louis Agglomération

L'article 15 de la Loi de Finances rectificative (LFR) pour 2022 prévoit que l'obligation de reversement d'une part de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI, instaurée par l'article 109 de la Loi de Finances pour 2022, redevienne une simple faculté, comme cela était le cas auparavant. Le Conseil Communautaire de Saint-Louis Agglomération en avait adopté le principe par délibération du 21 septembre 2022, et approuvé le principe de reversement suivant :

- 100 % du produit de la taxe perçue au titre des autorisations d'urbanisme délivrées pour les opérations situées dans les zones d'activités économiques intercommunales existantes et à venir (si elles sont soumises à taxe d'aménagement) ;
- 10 % du produit de la taxe perçue au titre de la délivrance de toutes les autres autorisations d'urbanisme hors zones d'activités intercommunales.

La modification introduite par la LFR 2022 ne rend pas automatiquement caduque les délibérations ainsi prises : les collectivités, communes et EPCI, doivent les modifier ou les rapporter dans un délai de 2 mois à compter de la promulgation de la loi, soit jusqu'au 1^{er} février 2023.

Il va être proposé aux Conseillers communautaires de Saint-Louis Agglomération, le 14 décembre 2022, d'approuver les principes suivants :

- d'une part de renoncer au reversement de 10 % du produit de la taxe perçue au titre de la délivrance de toutes les autorisations d'urbanisme hors zones d'activités intercommunales, reversement qui n'aurait pas été mis en place s'il n'avait été déclaré obligatoire ;
- et d'autre part, en accord avec les communes concernées, de conserver que le principe du reversement de 100 % du produit de la taxe perçue au titre des autorisations d'urbanisme délivrées pour les opérations situées dans les zones d'activités économiques intercommunales existantes et à venir (si elles sont soumises à taxe d'aménagement). Les zones d'activités de compétence intercommunale étant actuellement les suivantes :

Commune	Appellation de la ZAE ou ZAC
Attenschwiller	ZAE Les Forêts
Bartenheim	ZAE du Carrefour de l'Europe
Blotzheim	ZAE Mixte Haselaecker
Hégenheim	ZAE de Hégenheim (rue des Landes et rue des Métiers)
Hésingue	ZAE Liesbach et ZAC du Technoparc
Huningue	ZAE du Kleinfeld et ZAE de Huningue Nord (Avenue d'Alsace / rue du Rhin)
Kembs	ZAE rue de l'Artisanat
Saint-Louis	Quartier du Lys (Boulevard de l'Europe, rue Alexandre Freund et rue du Ballon) et Zac EuroEastPark
Schlierbach	ZAE de Schlierbach
Sierentz	ZAE Landstrasse et ZAE Hoell
Village-Neuf	ZAE de Village-Neuf (Boulevard d'Alsace, rue du Rhône, rue des Artisans et rue des Etangs)

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- de décider d'approuver le principe unique de reversement de 100% de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Kembs à Saint-Louis Agglomération au titre des autorisations d'urbanisme délivrées pour les opérations situées dans les zones d'activités économiques intercommunales existantes sur son ban (telles que détaillées ci-dessus) et à venir (si elles sont soumises à taxe d'aménagement) ;
- de décider que ce recouvrement sera calculé sur la base des produits perçus par les communes concernées à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention fixant les modalités de reversement telle que proposée en annexe de la présente délibération, et ses éventuels avenants, au titre des zones d'activités intercommunales;
- d'autoriser le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Le représentant des journaux l'Alsace et les DNA quitte la séance, le point suivant étant débattu à huis clos.

Point 09 – Acquisition par la Commune d'un appartement afin de maintenir l'objectif de service de 1ère nécessité médicale

M. le Maire expose :

A ce jour l'offre de service de première nécessité, à savoir obtenir un rendez-vous avec un médecin sur la commune et pouvoir se doter d'un médecin traitant, est limitée en raison d'un manque de superficie pour accueillir un médecin supplémentaire.

La commune souhaiterait acquérir l'appartement mitoyen au cabinet médical, d'une superficie de 59,55 m² représentant le lot n°44 de la copropriété. A ce lot se rajoutent les lots n°25 (garage) et n°76 (parking). L'immeuble est implanté sur la parcelle n°146 section 33.

Il a été proposé par la Commune aux propriétaires de céder leurs biens pour un montant de 179 000 € et le mobilier existant pour 5 000 € en sus.

Le Pôle d'évaluation domaniale, a indiqué que l'avis était hors champ réglementaire car le projet d'acquisition est inférieur à 180 000 €, la valeur du mobilier ne rentrant pas dans le champ de leur évaluation.

Ce bien sera versé au domaine communal privé afin de le louer au médecin qui viendra s'installer en vue d'accroître l'offre de service de première nécessité indispensable à la population.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la totalité des 3 lots au prix d'achat de 179 000 € et 5 000 € pour le mobilier
- de prendre en charge les frais inhérents à l'acquisition
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses aux chapitres correspondants du budget.

Après avoir débattu sur des aspects juridiques et financiers, ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 10 – Divers

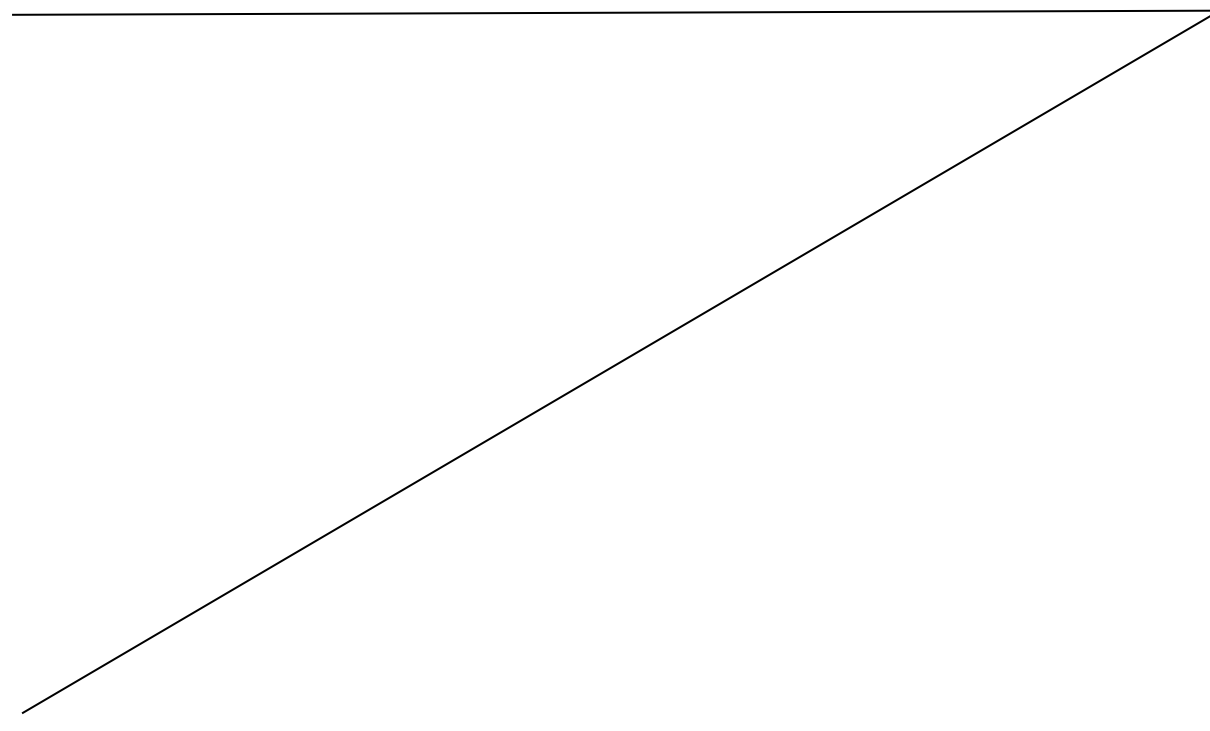
M. REVEILLON fait part du fait que les températures sont basses dans les classes provisoires à l'école Jean Monnet. Le prestataire et les services techniques vont être prévenus dès le lendemain afin de remédier à ce fait.

Il alerte également sur les incivilités routières, notamment, rue de Habsheim. M. ROUDAIRE indique que l'équipement qui a été commandé (avec un délai de livraison important) en 2021 ne sera pas livré. Cet équipement était destiné à protéger les piétons et qu'il va falloir rechercher une autre solution. Néanmoins, la mise en service de la vidéo protection permettra d'identifier l'auteur imprudent ainsi que les autres auteurs ce type d'incivilités, ils pourront être sanctionnés.

Mme MALPARTY et ROOS évoquent la réussite de la manifestation Noël à Kembs. Mme MALPARTY suggère qu'il faudrait rendre Noël des métiers de l'art plus visible de l'extérieur en augmentant la signalétique. Est également précisé que le feu d'artifice qui a été tiré lors de la manifestation est celui qui n'a pas pu avoir lieu le 16 juillet 2022 en raison de la sécheresse et des risques d'incendies, le fournisseur ne pouvant conserver les artifices jusqu'en 2023 (en raison de leur date de péremption).

Enfin, les parkings de la plaine sportive ont été sécurisés (les portiques ayant été endommagés durant la nuit) à l'aide de plots en béton ceci afin d'éviter une intrusion sur les emplacements.

Aucun membre ne souhaitant ajouter des éléments à la séance, elle est levée à 20h25.



PRESENCE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

NOM ET PRENOM	SIGNATURE	PROCURATION
BACH Céline		
BOGUET Josiane		
CAPEL Michelle		
CORTINOVIS Anne		
DEGERT Christian	Excusé	FOLTZER Roland
DI PERSIO Sandra		
FOLTZER Roland		
GERSPACHER Céline	Excusée	CORTINOVIS Anne
HARTMANN Thierry	Excusé	SCHACHER Francis
KIENNEMANN Ludovic		
KUPFERSCHMIDT Catherine		
LALOY Brice		
LANDRIN Sébastien	Excusé	LALOY Brice
LANG Rachel	Excusée	
LAURENT Benoît	Excusé	REVEILLON Matthias
LEPROTTI Eric		
MALPARTY Patricia		
MICLO Jocelyne		
MOKADYM Saïd	Excusé	DI PERSIO Sandra
MOREAU Sébastien		
PINT Denis	Excusé	MOREAU Sébastien
REVEILLON Matthias		
ROOS Nicole		
ROSSE Christiane		
ROUDAIRE Joël		
SCHACHER Francis		
SUTTER Jean-Philippe		
SZCZEPANIAK Cyril		
TIXERONT Claude		

Bilan 2022

Plan Climat Air Energie Territorial

ArchipeL de Kembs



Atteinte des objectifs du plan climat en 2030 par rapport à 2016

	Obj. national	Obj. régional	Stratégie SLA
Energie	-21%	-33%	-21%
Gaz à Effet de Serre	-36%	-55%	-37%
Polluant NOX	-22%	-22%	-15%
Energie renouvelable	32%	50%	32%

Réduction de la consommation d'énergie finale
 Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre
 Réduction des émissions de NOX
 Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique

par habitant en 2030 :

 -31%

Gains/habitant/an
 (Transport&résidentiel)

 600€/an

 -59%

Objectifs sectoriels				Objectifs stratégiques			Coûts SLA	Recettes/aides	Exemples d'actions			
Transports c'est 25 % de la consommation d'énergie et 38 % des émissions de Gaz à Effet de Serre de 2016												
	-21%	-33%	-24%	Déplacements quotidiens	2016 7 km/dp	En 2030 6 km/dp	Effort -1,0 km/dp	embauche d'un chargé de mission mobilité		Encourager les plans de déplacement entreprise et administration		
	-35%	-57%	-36%	(en fréquence et en distance)	3,5 dp/jour	3,0 dp/jour	-0,5 dp/jour					
	-22%	-22%	-31%	Voyages journaliers en voiture thermique (seul)	88%	49%	- 39 pts			Installer une station de carburant GNV/GNC		
	32%	50%	14%	Voyages en covoiturage	4%	11%	+ 7 pts	50 000 €/aire	Facture carburant divisée par 2	Augmenter les aires de covoiturage		
				Voyages journaliers en Transports en commun	6%	13%	+ 7 pts	Budget DISTRIBUS		Renforcer le réseau de transports en commun		
Nota: les objectifs ne portent que sur les déplacements en voitures particulières, soit 58% des consommations énergétiques du secteur en 2016				Voyages journaliers à vélo	2%	10%	+ 7 pts	1 M € /an pour mettre en œuvre le		Développer le réseau d'itinéraires cyclables		
			Voyages journaliers en voiture électrique	-	16%	+ 16 pts	12 k€ / borne			Renforcer le réseau de bornes de recharge (PHASE 2)		
Résidentiel c'est 34 % énergie et 22 % GES												
	-18%	-30%	-18%	Performance énergétique des logements	2016 200 /an	2030 1300 /an	Effort + 1100 /an	1000€/logement réno BBC des bailleurs	a	Facture chauffage divisée par 4	c	Cibler les étiquettes énergétique E,F et G en priorité Guichet unique OKTAVE + ANAH + autres aides
	-49%	-45%	-66%	Nombre de chaudières au fioul	~ 9 000	0	- 800 /an	200 €/projet	b	800 000€/an	d	Opération zéro chaudières fioul en 2030 Chauffage bois performant
	-22%	-22%	-25%	Réseau de chaleur selon schéma directeur RCUE/EBM	43 GWh	70 GWh	+ 27 GWh	Invest. privés				Alimenter le réseau en chaleur fatale (industrielle et eaux usées), relier les communes voisines
	32%	50%	40%	Centrale photovoltaïque en toiture (25 kWc/200m2)	30 inst./an	110 inst./an	+ 80 inst./an	50 k€/an	e	Facture élec réduite Recette de la vente	c	Cadastre solaire en ligne pour les habitants + aide SLA pour copropriété en autoconsommation (ex. BELLEVAL à St-L.)
Industrie c'est 21 % énergie et 17 % GES												
	-26%	-38%	-27%	Consommation énergétique globale	2016 473 GWh	2030 347 GWh	Effort -126 GWh	15 k€/an		Aides climaxion De la région	Démarche ACTECO3F d'écologie industrielle et territoriale Promouvoir l'efficacité énergétique et le management de l'énergie ISO 50 001 (partenariat avec les 22 entreprises de plus de 250 salariés) Récupération de la chaleur fatale pour le chauffage Inciter à la production d'énergie renouvelable en neuf et réno	
	-27%	-62%	-55%	Consommation de produits pétroliers	43 GWh	19 GWh	-24 GWh					
	-22%	-22%	-27%	Consommation de gaz naturel	255 GWh	107 GWh	-148 GWh					
	32%	50%	32%	Part des énergies renouvelables	0,5 GWh	111 GWh	+ 110 GWh		f			
Tertiaire c'est 10 % énergie et 9 % GES												
	-16%	-28%	-28%	Consommation énergétique globale	2016 222 GWh	2030 160 GWh	Effort -62 GWh	Fond de concours SLA 850 000€/an		Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie + aides Climaxion	Promouvoir l'efficacité énergétique Décret tertiaire pour les surfaces > 1000m² : -40% en 2030 de consommations d'énergie Rénovation exemplaire des bâtiments publics Inscrire la production d'énergie renouvelable sur les zones d'activités SLA et nos bâtiments (ex Ville de Saint-Louis)	
	-54%	-50%	-55%	Consommation de produits pétroliers	43 GWh	5 GWh	-38 GWh					
	-22%	-22%	-28%	Consommation de gaz naturel	69 GWh	23 GWh	-46 GWh					
	32%	50%	32%	Part des énergies renouvelables	2 GWh	51 GWh	+ 49 GWh					

Hypothèses
 Evolution démographique : +1,45%/an (Hypothèse SCOT)
 Nombre de salariés dans le privé : stable (21,4%) en 2030
 Les objectifs sectoriels découlent des objectifs nationaux (exprimés par rapport à 2012) en tenant compte des évolutions de SLA entre 2012 et 2016 : Consommation d'énergie +3% / Emissions de GES +1%

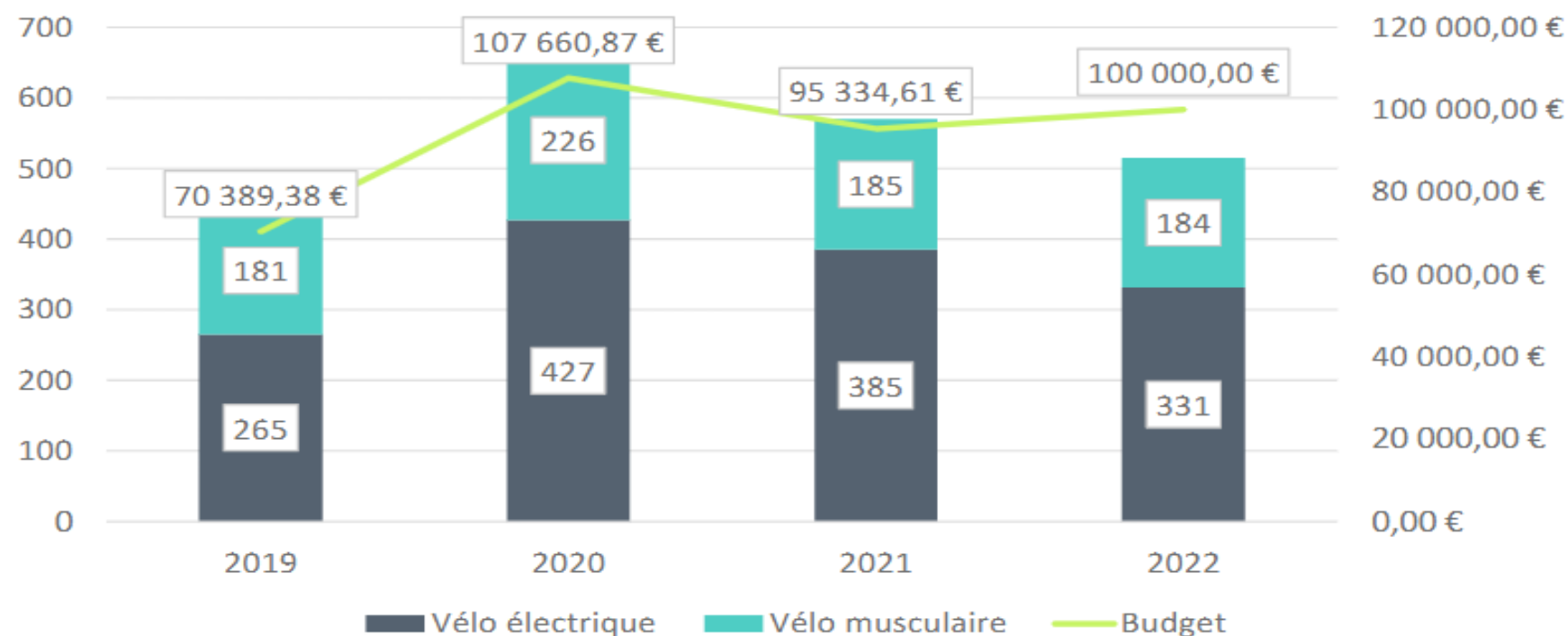
- a Coût moyen des travaux : 30 k€/logement pour atteindre une étiquette énergétique B soit 80 kWh/m²)
- b Financement ANAH + CEE, abondement SLA (la ville de Saint-Louis donne 500 € par chaudière performante)
- c Gains financiers des locataires/habitants, aug. du pouvoir de vivre
- d Part de la facture énergétique qui reste sur le territoire contrairement au fioul (produits pétroliers importés)
- e Calculé sur une hypothèse d'abondement de l'aide régionale Climaxion de + 5 % par SLA
- f Par exemple abondement de l'aide Climaxion + aide coût raccordement réseau de chaleur

Animations mobilité et dispositif d'aide à l'achat d'un vélo

Point bilan 2022

✓ 2 185 vélos aidés depuis la mise en place du dispositif en 2019

➔ Proposition : étendre le dispositif aux vélos d'occasion en magasin



Service d'accompagnement à la rénovation énergétique

Point bilan 2022

- ✓ 36 permanences dans les mairies
avec un taux de remplissage de 100 %
- ➔ calendrier 2023 en cours de validation avec plus de créneaux disponibles
- ✓ 208 conseils personnalisés + 432 conseils de 1^{er} niveau
+ 17 accompagnements à domicile en amont des chantiers
- ✓ 4 visioconférences sur Facebook en direct accessible en
replay sur la [chaîne YouTube de SLA](#)

23/02/2022

26/04/2022

12/07/2022

11/10/2022

Rénovation
énergétique

Systèmes de chauffage et
Energies renouvelables

Confort d'été

Matériaux
naturels isolants

Service d'accompagnement à la rénovation énergétique

Point bilan 2022

- ✓ 3 balades thermiques début 2022 :
Schlierbach + Leymen + Kembs
- ✓ 4 balades thermiques à venir :
Attenschwiller + Knoeringue + Sierentz
+ Ranspach-le-Bas (animation Espace France Service)
- ✓ Défi DECLICS <https://defis-declics.org/fr/>



Service intégré de rénovation
énergétique performante
SEM Oktave

Point bilan 2022

- ✓ 20 accompagnements de copropriétés dans des programmes de rénovation globale = 630 logements

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement
(ADIL) du Haut-Rhin

- ✓ 4 permanences par mois sur le territoire pour renseigner les particuliers sur les aspects juridiques, fiscaux et financiers liés au logement et à l'urbanisme

- ✓ Etude potentiel photovoltaïque
- ✓ Etat des lieux Contrat d'Objectif Territorial
- ✓ Plan de sobriété validé en octobre
<https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/plan-de-sobriete-energetique-mise-en-place-mesures-a-compter-15-octobre-2022/>
➔ mise en place de stickers éco-gestes



Projets déjà en cours pour 2023

Projet investissement citoyen

Energies
renouvelables

- ✓ Réunion publique le 28 septembre à Schlierbach avec une 50aine de participants
- ✓ Prochaine étape : visite de l'installation photovoltaïque de Riediwatt (école Bartholdi Riedisheim) <https://riediwatt.fr/asso./> le samedi 3 décembre 2022 matin



Trame Verte & Bleue et GERPLAN

Archipel de Kembs

Où en sommes-nous depuis l'arrivée de Julien et l'obtention de la certification Bio ECOCERT ?



Fil rouge : Ateliers pour les enfants :

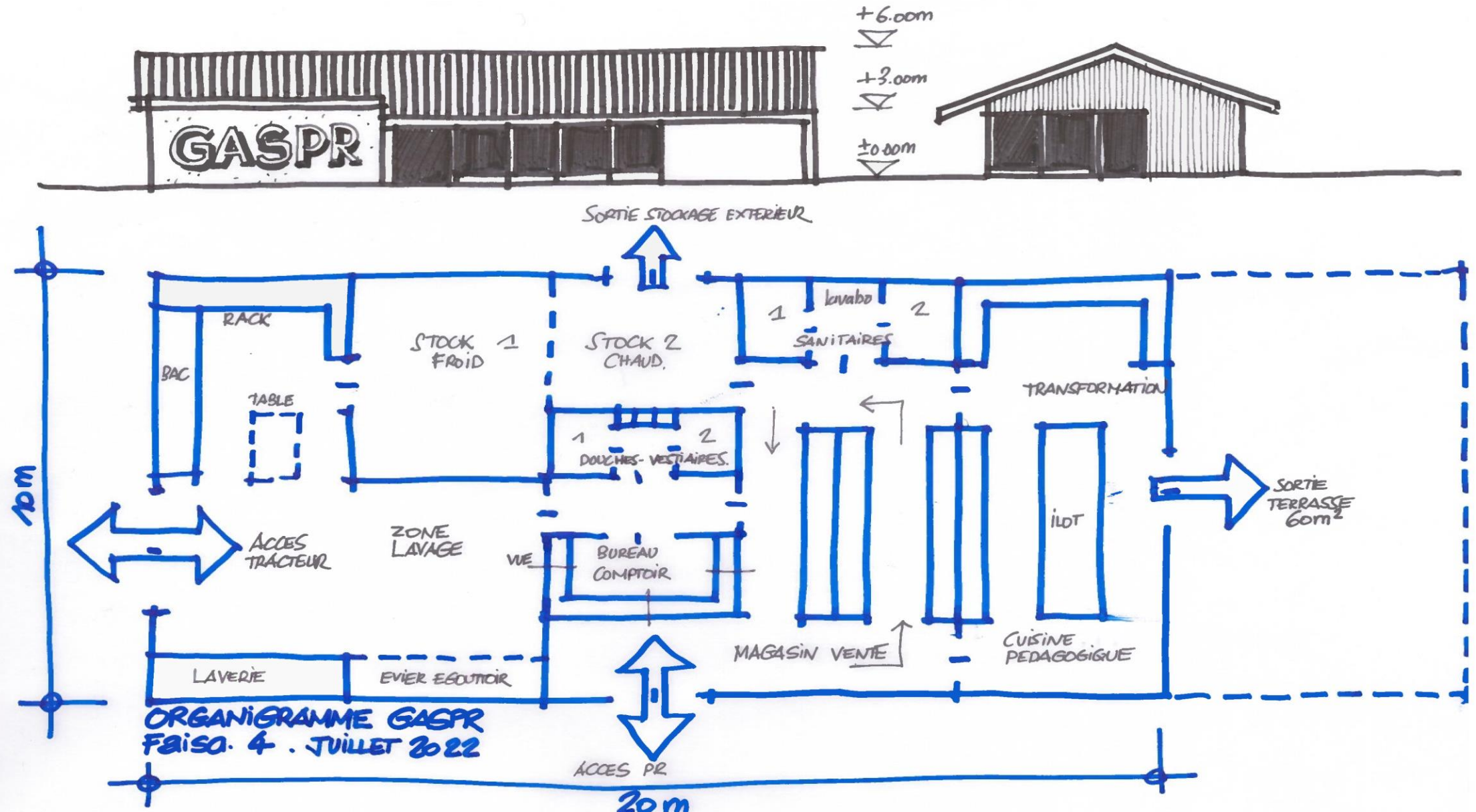
- Tous les enfants de Vinci, Paul Klee et Tzama sont descendus à la ferme de l'Archipel pour y mener des activités,
- Plantations de 300 mètres de haies fruitières et d'une centaine d'arbres fruitiers avec le périscolaire et toutes les écoles (y compris Monnet et Lutins), (plantation de 41 arbres fruitiers effectuée ce samedi 26/11 dans le cadre d'un programme soutenu par SLA « Pas Perdus »)
- Ateliers groupés entre les écoles et premiers échanges entre Tzama et Vinci et le Périscolaire,
- Partenariat avec la Petite Camargue Alsacienne sur certains ateliers.

Et pour fin 2022 et 2023 ?

- Renaturation de l'Augraben (pour notamment stopper la Renouée du Japon – espèce invasive),
- Création de mares pédagogiques (chantier mené par Les Rivières de Haute Alsace cet hiver)
 - aménagement sur le modèle du Domaine Haas à Sierentz.
- Accueil de Arnaud Desbains, stagiaire en Master 2 ESS (Economie Sociale et Solidaire) pour avancer sur plusieurs points durant ses 6 mois de stage :
 - Réflexion - Montage de la SCIC ArchipeL (Société Coopérative d'Intérêt Collectif),
 - Finalisation et Livraison du Bâtiment,
 - Installation de deux serres,
 - Coordination avec les écoles dans le cadre de leur projet pédagogique,
 - Recherches de Subventions. (accueil et visite mardi 6 décembre de 4 fondations nationales dans le cadre de notre sélection au « 1% for the planet France »)

- Accueil de Guillermo pour 8 mois (volontaire européen mis à disposition par Tzama à Julien pour la partie maraichage et pédagogie),
- Mise en culture d'une nouvelle parcelle et mise en place du jardin pédagogique entre Monnet et Lutins
- Coordination du projet :
 - INTERNE : Ecoles, Associations Kembsoises, Mairie, Habitants de la commune,
 - EXTERNE : Chambre d'Agriculture, Bio Grand-Est, Terre de Liens, Sécurité Sociale Alimentaire, SLA, Atelier Paysan, Le programme Territoire d'Expérimentation.....

Point sur le bâtiment :





Commissions réunies du 28 novembre 2022

Commission Finances, tourisme
et développement économique

Présentation du projet de Décision modificative du conseil de décembre

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

	BP 2022 +DM1	DM 2
011 Charges à caractère général	1 867 800,06	186 600,00
012 Frais de personnel	3 150 000,00	40 000,00
014 Atténuation de produits	170 000,00	-15 258,00
65 Autres charges de gestion courante	265 967,00	
66 Charges financières	13 000,00	
67 Charges exceptionnelles	2 000,00	
022 Dépenses imprévues	50 000,00	19 457,00
Sous-total	5 518 767,06	230 799,00
Dotations aux amortissements	246 200,00	
Virement sur section d'investissement	1 554 321,48	
Sous-total écritures d'ordre	1 800 521,48	0,00
TOTAL	7 319 288,54	230 799,00

Recettes

	BP 2022 +DM1	DM 2
013 Atténuation de charges	51 000,00	29 000,00
70 Produits des services ...	552 006,45	70 000,00
73 Impôts et taxes	3 951 060,00	70 000,00
74 Dotations et participations	1 068 328,86	39 699,00
75 Autres produits de gestion courante	55 000,00	13 500,00
76 Produits financiers	0,00	
77 Produits exceptionnels	3 200,00	8 600,00
Sous-total	5 680 595,31	230 799,00
Intégration résultat 2021	1 627 693,23	0,00
Ecritures d'ordre (reprises)	11 000,00	
Sous-total écritures d'ordre	11 000,00	0,00
TOTAL	7 319 288,54	230 799,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013	Remboursement sur frais de personnel : contrats aidés, indemnités journalières, assurance décès, Indemnité inflation	29 000,00
Chapitre 70	Facturation Périscolaire	70 000,00
Chapitre 73	Taxe additionnelle sur droits de mutations	70 000,00
Chapitre 74	Dotation natura 2000	39 699,00
Chapitre 75	Loyers et facturations de charges	13 500,00
Chapitre 77	Pénalités de retard sur marchés	1 600,00
	Indemnités de sinistres	7 000,00
Total		230 799,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011	Eau (régularisation de factures antérieures)	7 000,00
	Electricité - Gaz	120 000,00
	Combustibles (pellets)	5 600,00
	Carburant	4 500,00
	Assurance	4 000,00
	Frais de nettoyage	7 000,00
	Transport périscolaires	3 000,00
	Entretien et fournitures diverses	26 500,00
	Reliures des registres d'Etat Civil	3 000,00
	Honoraires assistance juridique et recours urbanisme	6 000,00
Chapitre 012	Frais de personnel	40 000,00
Chapitre 013	Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales	-15 258,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	19 457,00
Total		230 799,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

	BP 2022 + reports + DM1	DM 2
20 Immobilisations incorporelles	161 254,56	
204 Subventions d'équipement	199 261,00	
21 Immobilisations corporelles	4 364 184,87	
23 Immobilisations en cours	3 328 472,75	
16 Emprunts et dettes assimilées	180 000,00	
10 Reversement de dotations	2 689,62	
27 Autres immobilisations financières	697,68	400,00
Dépenses imprévues	64 302,32	-400,00
Sous-total	8 300 862,80	0,00
Ecritures d'ordre (reprises)	11 000,00	
Ecritures comptables d'ordre internes	200 000,00	
Sous-total écritures d'ordre	211 000,00	0,00
TOTAL	8 511 862,80	0,00

Recettes

	BP 2022 + reports + DM1	DM 2
10 Dotations, fonds divers	829 877,39	
13 Subventions d'investissement	815 776,74	
024 Produit de cessions d'immobilisations	74 800,00	
16 emprunts	3 101 000,00	
Sous-total	4 821 454,13	0,00
Excédent d'investissement 2021	1 689 887,19	
Amortissements	246 200,00	
Virement section de fonctionnement	1 554 321,48	
Ecritures comptables d'ordre internes	200 000,00	
Sous-total écritures d'ordre	2 000 521,48	0,00
TOTAL	8 511 862,80	0,00

PROJECTION BP 2023

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT				
DF	Projection 2023		RF	Projection 2023	DI	Projection 2023	RI	Projection 2023
011	2 367 000,00		70	625 500,00				
012	3 330 000,00		73	4 137 908,00				
014	158 000,00		74	1 030 882,00	10	0,00	10	252 385,76
65	249 305,00		75	60 000,00	16	222 000,00	13	196 684,00
66	25 000,00		76	6,77	20	0,00	16	1 100 000,00
67	1 000,00		77	0,00	204	0,00	23	0,00
68	0,00		013	52 000,00	21	406 000,00	Cessions	0,00
Dép Impr.	30 000,00				23	15 000,00		
DRF	6 160 305,00		RRF	5 906 296,77	27	0,00		
			002	542 398,91	Dep impr	0,00		
Virement	54 390,68		041	0,00	DRI	643 000,00	RRI	1 549 069,76
042	245 000,00		042	11 000,00			Virement	54 390,68
DF	6 459 695,68		RF	6 459 695,68	001	0,00		0,00
					041	0,00	041	0,00
					040	11 000,00	040	245 000,00
					DI	654 000,00	RI	1 848 460,44
Epargne de Gestion				-229 008,23				
Epargne Brute				-254 008,23	A VENTILER	1 194 460,44		
Epargne nette				-474 008,23				

Année 2023

Remboursement en capital de la dette220 000,00